

Toulouse, le 4 septembre 2019

Annie BOUSQUET, Karel DASSONVILLE, Julien LOCHE,
Sabine MARTIN et Armelle VIALAR

IA-IPR Sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames, Messieurs les professeurs de

Sciences de la vie et de la Terre

S/c du chef d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2019 pour les enseignants de Sciences de la vie et de la Terre au collège et au lycée.

Rectorat

Référence : lettrerentree19

IA-IPR
SVT

Chères et chers collègues,

Dossier suivi par
Julien Loche
Sabine Martin
Armelle Vialar

L'équipe des IA-IPR SVT vous souhaite une bonne année scolaire 2019-2020 et adresse ses vœux de bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre académie. Par notre expérience auprès des établissements, nous savons pouvoir compter sur vous, professeurs de SVT en collège et en lycée, pour participer à l'action collective pour la réussite des élèves.

Téléphone

05 36 25 72 14/15/16

Fax

05 36 25 72 11

Annie BOUSQUET et Karel DASSONVILLE étant appelés à de nouvelles missions très prochainement, deux IA-IPR ont été nommés : M. Julien LOCHE et Mme Sabine MARTIN.

Mél.

ipr@ac-toulouse.fr
annie.bousquet@ac-toulouse.fr
karel.dassonville@ac-toulouse.fr
julien.loche@ac-toulouse.fr
sabine.martin@ac-toulouse.fr
armelle.vialar@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

CS 87 703

31077 Toulouse

Cedex 4

Adresse physique :

75, rue Saint Roch

31400 Toulouse



De gauche à droite : Sabine Martin, Annie Bousquet, Armelle Vialar, Karel Dassonville, Julien Loche



Des informations complémentaires à cette lettre sont en ligne sur la [page d'accueil du site pédagogique SVT de l'académie](#). Ce canal d'information, rapide et réactif, est très fréquemment actualisé ; vous y retrouverez notamment le fil twitter du compte des IA-IPR de SVT @svt_tls. **Étant notre vecteur principal d'information, vous devez le consulter régulièrement** pour être informés dans les meilleurs délais. Un nouveau [portail pédagogique, Sciences et Technologies, Cycle3](#) vient également d'être mis en ligne. Attention, nous communiquons nos informations uniquement via les **adresses électroniques académiques** puisque celles-ci sont sécurisées. Nous vous remercions de les activer et de veiller à ce que votre boîte professionnelle soit vidée régulièrement.

Pour accompagner la réflexion individuelle et d'équipe, vous trouverez ci-après les principales données de cette rentrée 2019 :

- actualité institutionnelle et conseils pour 2019-2020 en page 3
- informations pour la rentrée en SVT en page 4
- référence des textes en vigueur en page 5

Merci de veiller à ce que tous les enseignants de SVT de l'établissement prennent connaissance de ces informations et tout particulièrement les professeurs **nommés en cours d'année**.

Un contact SVT en établissement nous est indispensable. Aussi, en ce début d'année, nous vous remercions de bien vouloir indiquer qui assumera cette année la mission de coordonnateur disciplinaire. A cet effet, connectez-vous au [formulaire en ligne](#) et complétez-le en veillant à ne pas laisser de fautes de frappe.

Annie BOUSQUET, Karel DASSONVILLE, Julien LOCHE, Sabine MARTIN et Armelle VIALAR



1. Communication du collège des IA-IPR de l'académie

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et vous adresse cette lettre pour porter à votre attention ses principaux axes de travail pour l'année scolaire 2019-2020. Dans cette période de mise en œuvre de la réforme des lycées et dans la continuité de celle du collège, notre action s'inscrit dans une dimension à la fois disciplinaire et transversale. Ainsi, des priorités nationales et académiques telles que l'acquisition de la compétence à s'orienter par les élèves et la mise en place d'un service public de l'inclusion scolaire feront notamment l'objet d'un suivi particulier.

1- Sur la réforme des lycées

Le collège des IA-IPR sera particulièrement attentif à accompagner les équipes dans le cadre de la mise en place des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'évaluation qui nécessitent une réflexion collective au sein des établissements. Dans ce but, le plan académique de formation déployé l'an dernier sera poursuivi notamment pour les programmes de terminale. Des rencontres avec les équipes seront aussi organisées dans les établissements.

La consultation du [portail pédagogique de l'académie de Toulouse](#) vous permettra de retrouver de nombreuses ressources utiles pour la mise en œuvre de cette réforme.

2- Sur l'accompagnement du collège

Le collège recouvre deux cycles régis par des programmes en vigueur depuis la rentrée 2016. Devoirs faits permet d'accompagner les élèves volontaires à une bonne acquisition des connaissances et des compétences travaillées. Durant l'année scolaire, les IA-IPR porteront une attention particulière à sa mise en œuvre qui implique une réflexion pédagogique disciplinaire et interdisciplinaire sur le sens des devoirs, leur utilité et leur exploitation tant en amont qu'en aval de la séance de cours. Cet accompagnement gagnerait désormais à être consolidé par l'implication d'un nombre plus important de professeurs, un lien renforcé entre le travail dans et hors la classe ainsi qu'une meilleure explicitation des tâches.

En complément du *vade-mecum* national, l'académie met à disposition de nombreuses ressources dans [un espace pédagogique dédié à devoirs faits](#).

3- Sur l'orientation des élèves

Toute la communauté éducative est concernée par l'éducation à l'orientation du collège au lycée, dans la logique d'un parcours de formation. Cette responsabilité collective passe par une pédagogie de l'orientation qui fait appel à différentes compétences : connaissance de soi et de son identité, maîtrise des stratégies d'apprentissage, développement des capacités à s'autoévaluer, à prendre des décisions, à opérer des choix éclairés et argumentés. Cette démarche concertée qui vise à rendre l'élève autonome dans la construction de son orientation répond aux enjeux de l'École : confiance en soi, équité, justice sociale.

4- Sur le service public de l'inclusion scolaire

L'école pleinement inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers : élèves en situation de handicap, élèves à troubles spécifiques du langage ou des apprentissages, élèves allophones, élèves intellectuellement précoces. 202 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont créés pour accompagner la scolarité des élèves en situation de handicap. Des actions de formation seront proposées aux équipes pédagogiques à l'échelle des bassins de formation pour l'accueil et la scolarisation en classe ordinaire de ces élèves.

La consultation des sites de [l'académie de Toulouse](#), de [la DAFPEN](#), du [réseau CANOPE](#) ainsi que celui du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs ([CASNAV](#)) vous permettront de vous documenter.



2. Informations pour la rentrée 2019 en SVT

Tuteurs des professeurs stagiaires

Nous rencontrerons les tuteurs des stagiaires du public lors de la journée du 18 septembre prochain à l'INSPé de Toulouse.

Un rapport d'activités des professeurs stagiaires (fiche de positionnement) est à transmettre à l'adresse sabine.martin@ac-toulouse.fr avant le 17 janvier 2019.

Rendez-vous de carrière, accompagnement

La liste des rendez-vous de carrière étant établie par le ministère, il n'appartient pas à l'inspection de la modifier. Le [guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants](#) peut vous permettre de préparer votre rendez-vous de carrière

Sécurité dans les laboratoires

Nous vous demandons d'être vigilants à bien respecter les règles de sécurité dans les laboratoires et dans la classe. Nous vous rappelons que la [plaquette de l'ONS](#) doit être à disposition dans les laboratoires et que les [consignes de sécurité](#) sont à afficher. L'éducation à la responsabilité est un enjeu de l'enseignement en SVT. Vous trouverez de nombreuses réponses à vos questions dans le site « sécurité » dont l'adresse est désormais : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/svt/risques-et-securite>.

Vous trouverez un guide pratique élaboré par la DASE et le CHSCTA, portant sur la gestion des produits chimiques dans les EPLE :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Sante_et_securite_au_travail/14/3/Guide_pratique_-CHSCTA-DASE_02-2016_606143.pdf

Travail en équipe disciplinaire

Nous vous engageons à formaliser le travail d'équipe que vous menez dans votre établissement. Vous trouverez des éléments pour rédiger un projet disciplinaire voire pluridisciplinaire sur le site SVT <https://disciplines.ac-toulouse.fr/svt/enseigner/projet-de-discipline>

Formations académiques en sciences :

Des formations sont offertes au [plan académique de formation](#), inscription sur GAIA avant le 19 septembre 2019. Une [sélection est accessible sur le site SVT](#).

Les formations à l'accompagnement de la réforme du lycée sont à public désigné, les inscriptions se font par le chef d'établissement. Les formations enseignement scientifique en première auront lieu du 19 septembre au 3 octobre 2019 dans plusieurs lieux de l'académie.

Toutefois, tous les enseignants ont accès aux parcours [m@gistere](#) : « Enseignement commun scientifique » et « Nouveaux programmes au lycée en SVT » ([aide à la connexion](#)).

Pour les enseignants non titulaires une formation SVT à public désigné est prévue (deux journées en octobre et novembre).

Bilan des épreuves du baccalauréat et du DNB

Les résultats académiques seront transmis prochainement aux coordonnateurs de chaque établissement.

Références et bases de travail



► Textes généraux (compléments en ligne sur le site SVT et sur Eduscol)

- **Formation des enseignants** : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation parus au [BO n° 30 du 25 juillet 2013](#)
- **Mission des personnels de laboratoire** : Voir [JO du 18 août 2011](#)
- **Éducation à la sexualité** : voir [BO n°33 du 13 septembre 2018](#)
- **Education au développement durable EDD 2030** : [BO n°31 du 29 août 2019](#)

► Le collège

- [Arrêté du 19 mai 2015](#) relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège
- Circulaire parue au [BO n°27 du 2 juillet 2015](#) sur l'organisation des enseignements au collège
- [Socle commun de connaissances de compétences et de culture](#)
- Modifications des programmes du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) [BO n°30 du 26 juillet 2018](#)
- **Devoir faits** : [Vademecum eduscol](#) et [repères académiques](#)
- Modalité d'attribution du diplôme national du brevet [BO n°1 du 4 janvier 2018](#).

► Le lycée

- [Arrêté du 16 juillet 2019](#) relatif à l'organisation des enseignements au lycée général et technologique.
- Organisation et horaires [BO n°29 du 19 juillet 2018](#)
- Les enseignements de spécialité [BO n°32 du 6 septembre 2018](#)
- Procédure d'orientation en fin de classe de seconde [BO n°35 du 27 septembre 2018](#)
- **Les programmes** publiés au [BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#) :
 - [seconde SVT](#),
 - [seconde SNT](#),
 - [première Enseignement Scientifique](#),
 - [première Spécialité SVT](#).

► Evaluations au baccalauréat en 2019- 2020

- **Inchangées en classe de Terminale S** : programmes publiés au [BO spécial n°7 du 6 octobre 2011](#)
- **E3C** (Epreuve Commune de Contrôle Continu) et contrôle continu en classe de première.

► Réforme du lycée en 2020-2021

Les programmes publiés au [BO spécial n°8 du 25 juillet 2019](#) :

- [terminale Enseignement Scientifique](#),
- [terminale Spécialité SVT](#).